

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES
ÉCOLE DE LA BROQUERIE
Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement
de l'école De La Broquerie tenue le 28 mars 2018 à 18 h 15
au 401, De Jumonville à Boucherville

Présences :

Madame Isabelle Leyrolles, présidente (18 h 25)
Madame Gitane Bouchard, soutien
Madame Véronique Cadrin, enseignante
Madame Nathalie Hébert, directrice
Madame, Brigitte Ferron, parent
Madame Caroline Huot, enseignante
Madame Renée Landry, parent
Monsieur David Martin, parent
Nathalie-Anne Nesterenko, enseignante
Monsieur Nicolas Rose, parent

Absences :

Monsieur Jean-François Coudé, parent
Madame Claire Desrosiers, enseignante
Madame Mélanie Gilbert, service de garde
Madame Lucie Lavoie, Psychoéducatrice
Monsieur Lydia Matoub, parent
Madame Marie-Christine Richard, parent

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'Assemblée est ouverte par Madame Renée Landry à 18 h 20 après constatation du quorum.

2. Détermination du temps de rencontre

Jusqu'à épuisement des sujets.

CE17-18-36

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Varia : Caroline Huot apportera le sujet de l'activité des élèves sortants
Adoption de l'ordre du jour proposée par David Martin
Approuvée à l'unanimité

CE17-18-37

4. Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 27 février 2018

Proposé par David Martin
Approuvée à l'unanimité

5. Suivi au Procès-verbal du 27 février 2018

Le problème de surveillance lors des jours de pluie est réglé : entre 8 h 15 et 8 h 30, les éducatrices du service de garde ont à accomplir des tâches déterminées à leur horaire. Lors des jours de pluie, nous leur demanderons de mettre lesdites tâches de côté afin de surveiller les portes.

6. Parole au public

Pas de public

7. Points de la direction d'établissement

7.1. Conférences aux parents (approbation)

CE17-18-38 **7.1.1 :** Pour 2017-2018, une dernière conférence serait offerte par Martin Bellemare, Conseiller pédagogique à la CSP. Le sujet serait « L'évaluation en 5 questions ». La conférence aurait lieu le 7 mai 2018 à l'école Pierre-Boucher. Si les 7 écoles de Boucherville participaient, il n'en coûterait que 78,57\$ à notre école.

Proposé par Véronique Cadrin.

Approuvé à l'unanimité

Récapitulatif des conférences au niveau du budget : Psychoéducatrice : 180\$, Richard Robillard : 100\$, Stéphane Paradis 389\$, Martin Bellemare max 110\$. La somme utilisée jusqu'à maintenant est de 779\$ sur les 1 000\$ préalablement octroyés.

CE17-18-39 **7.1.2 :** Pour 2018-2019 : Proposition d'une conférence « 2^e partie » de Richard Robillard : 100\$ par école si toutes les écoles participent, ici à la Broquerie le 18 octobre à 19 h. Il est proposé que l'école participe pour une somme à payer jusqu'à concurrence de 200\$

Proposé par Renée Landry.

Approuvé à l'unanimité

David Martin suggère qu'il y ait une conférence concernant les plans d'intervention.

CE17-18-40 **7.2 Transfert budgétaire cour d'école (approbation)**

Les dépenses s'en viennent au printemps. Dans le fonds « cour d'école », nous avons 46 000\$ des années antérieures. La seconde phase du projet coûtera 92 000\$. Nous devons donc transférer 46 000\$ du Fonds à Destination Spéciale (FDS) vers le poste « cour d'école ».

Proposé par David Martin

Approuvé à l'unanimité

CE17-18-41 **7.3 Transfert budgétaire GDPL (approbation)**

Pour rembourser les achats que nous avons faits et ferons, nous devons transférer 13 700\$ du FDS vers le budget A pour le matériel acquis dans les sommes amassées par l'équipe de cyclistes qui nous a commandités. Après tous les transferts, le solde du FDS sera de 38 451\$.

Proposé par David Martin

Approuvé à l'unanimité

CE17-18-42 **7.4 Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes (approbation)**

Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016, rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au *Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes*.

Considérant que ce Code prend la forme d'un règlement et est adopté conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392);

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de *Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes* modifié, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018;

Considérant la présentation faite par la directrice et les échanges tenus lors de la rencontre;

Il est proposé par Renée Landry

Que le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées;

La proposition est adoptée à l'unanimité

CE17-18-43 7.5 Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication (approbation)

Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016 rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication*.

Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique*, prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392);

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication* modifié, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018;

Considérant la présentation faite par la directrice et les échanges tenus lors de la rencontre;

Il est proposé par Renée Landry

Que le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées, avec les commentaires suivants :

— Nous proposons d'ajouter que, pour rendre la tenue d'un vote secret possible, le quorum physique soit obligatoire

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CE17-18-44 7.6 Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève (approbation)

Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016, rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève*.

Considérant que d'autres modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* au cours des dernières années doivent également être prises en compte et qu'il est aussi nécessaire de prévoir au règlement la nomination d'un substitut au Protecteur de l'élève; Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique*, prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392);

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève* modifié, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018;

Considérant la présentation faite par la directrice et les échanges tenus lors de la rencontre;

Il est proposé par Renée Landry

Que le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées;

La proposition est adoptée à l'unanimité

7.7 Photo scolaire (consultation)

Nous gardons le *statu quo* en ce qui a trait au photographe pour l'année 2018-2019. Ce sera encore Yna images à qui nous demanderons de prendre les photos de classe au mois de septembre.

7.8 Ajout d'une rencontre en avril

Le conseil des commissaires autorisera une consultation concernant le nouveau PEVR à partir du 3 avril. Cette consultation doit se faire entre le 3 avril et le 5 mai. Une rencontre du Conseil d'établissement doit donc être ajoutée en avril. Proposition : semaine du 16 avril, soit le 16, le 18 ou le 19 avril. Isabelle Leyrolles suggère que nous procédions par consultation Doodle afin que tous puissent inscrire leurs disponibilités du lundi au jeudi de ladite semaine.

8. Droit de parole

8.1 Enseignants

Caroline Huot nous informe que les élèves ont beaucoup joué avec le nouveau matériel fourni dans le but de bien profiter des joies de l'hiver. Les enseignants sont heureux de voir les enfants bouger et ça continuera ce printemps avec le nouveau matériel printanier incluant les ballons-poires qui sont super. Bravo à Mélanie Gagnon, enseignante en éducation physique pour le travail d'identification de tout cet équipement.

Nathalie Anne Nesterenko mentionne quant à elle la présence de quatre stagiaires et qu'il est agréable d'avoir ces nouveaux visages parmi nous.

8.2 Service de garde

Le service de garde a reçu le contrat de renouvellement du traiteur « Les petits chefs ». Étant donné l'excellent service de la compagnie qui est à l'écoute des commentaires et qui effectue des sondages de satisfaction, leur contrat sera reconduit.

8.3 Soutien

Tout va bien au secrétariat mis à part le fait que beaucoup de parents ne contactent pas le secrétariat pour motiver l'absence de leurs enfants, ce qui fait que nous ne savons pas si l'absence est normale ou non et que le secrétariat doit contacter chacun d'eux afin de valider et de connaître la raison de l'absence des élèves. Un rappel sera inscrit au courrier familial.

8.4 Professionnels

Rien à signaler

8.5 Comité de parents

Lors de la séance du 22 mars, il a été question de la politique sur le plan d'engagement vers la réussite éducative. Ce plan, valide jusqu'en 2030, vise trois points :

- Développer le plein potentiel des enfants;
- Que les enfants se trouvent dans un milieu inclusif propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
- Mobiliser des acteurs partenaires de la réussite.

Indicateurs :

- Diplomation et qualification;
- Équité;
- Prévention;
- Maîtrise de la langue;
- Cheminement scolaire;
- Milieu de vie scolaire.

Les frais chargés aux parents ont été expliqués : Selon l'article 7, la gratuité s'arrête aux articles dans lesquels on n'écrit pas, ne dessine pas et ne bricole pas. Les listes sont validées par les avocats de la Commission scolaire.

Une conférence sur la sexualité des jeunes aura lieu le 31 mai prochain.

8.6 OPP

La campagne des recettes en pot est commencée.

8.7 EHDA

Rien

8.8 Parent

Madame Landry rapporte qu'un parent voulait apporter le sujet des écrans trop utilisés en classe et dans le cadre des activités du service de garde. Madame Landry l'a invitée à communiquer avec la direction et le service de garde afin d'en discuter.

CE17-18-45 9. Varia

Activité de fin de primaire (approbation)

Pour la fin du primaire, cette année, les élèves de la 6^e ont choisi une soirée pizza à l'école sous le thème « Harry Potter ». Les élèves veulent avoir des t-shirts souvenirs à l'effigie des maisons de l'école des sorciers. Caroline Huot demande l'autorisation de solliciter les parents pour que les élèves apportent un t-shirt blanc à l'école afin de mener le projet à terme.

Proposé par David Martin

Approuvé à l'unanimité

10. Date de la prochaine rencontre

Voir point 7.8

CE17-18-46 11. Levée de l'assemblée

À 19 h 40

Proposé par David Martin

Approuvé à l'unanimité

Isabelle Leyrolles
Présidente

Nathalie Hébert
Directrice